

## COMMUNE DE LHUIS

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2019 – 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le 18 juillet à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 10 juillet 2019.

**ETAIENT PRESENTS** : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Nathalie BURFIN - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Christophe DEGLISE → procuration à Simon ALBERT  
Frédéric GIROUD → procuration à Emmanuel GINET

**Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.**

#### **I – VALIDATION COMPTE RENDU**

Les Conseillers, à l'unanimité, valident le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 mai 2019.

#### **II – FINANCES COMMUNALES**

##### **2-1 Créances éteintes**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'admettre en non-valeur :

- 161.73 € pour le budget eau
- 225.23 € pour le budget assainissement

Ces produits correspondent à des factures non recouvrées par le Trésor Public, les débiteurs étant insolvables.

##### **2-2 État des restes à recouvrer (factures impayées)**

Monsieur le Maire communique aux conseillers la teneur de l'état des restes à recouvrer, régulièrement mis à jour et analysé par le conseiller municipal Bernard Vivier.

Soit au 17 juin 2019 :

- 8 245 € pour le budget eau
- 10 897 € pour le budget assainissement

Monsieur le Maire indique qu'il ressort de l'analyse qu'à première vue cet état semble s'être amélioré mais que cette perception est trompeuse, de par le fait de créances admises en non-valeur sur la période écoulée.

Il est rappelé qu'il revient aux services de la trésorerie d'exercer les diligences requises pour assainir la situation des impayés.

#### **III – AFFAIRES SCOLAIRES**

##### **3-1 Tarif cantine**

Monsieur le Maire indique que la Sté Bourg Traiteur augmente de 0,04 euros ses tarifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Après délibération le Conseil décide, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 de fixer le prix du repas servi à la cantine à 5 € par enfant.

##### **3-2 Règlement cantine**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de la rentrée 2019-2020, la garderie périscolaire sera assurée par l'association Enfance et Loisirs et qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur « cantine et garderie périscolaire 2018-2019 »

Le Conseil adopte le nouveau règlement intérieur de la cantine.

##### **3-3 Rentrée périscolaire 2019-2020**

Une réunion d'informations avait été organisée le 13 juin dernier, en soirée, à l'initiative des responsables d'Enfance et Loisirs et de la municipalité. Des flyers avaient été mis dans tous les cahiers des élèves pour informer les parents.

Un seul parent est venu assister à cette réunion.

Monsieur le Maire rappelle que pour la prochaine rentrée les inscriptions à la garderie du matin (7h – 8h 30) et du soir (16h30 – 18h30) se feront uniquement au Centre de Loisirs de Serrières de Briord.

### **3-4 Compte rendu conseil d'école**

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des divers points abordés lors du conseil d'école du 6 juin, notamment :

- les effectifs de rentrée (78 élèves inscrits)
- l'organisation de la prochaine rentrée
- la sécurité à l'école.

Communique aux conseillers le mail adressé aux déléguées des parents d'élèves suite à réception en mairie de questions qui n'étaient pas du domaine du conseil d'école.

### **3-5 Natation scolaire**

A l'inverse de l'année dernière les responsables de la piscine de Morestel n'acceptent plus de recevoir les élèves de Lhuis. Contact a donc été pris par le Maire de Lhuis avec le Maire et les responsables de la piscine de Saint-Vulbas pour trouver une solution.

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 devraient pouvoir participer à dix séances de natation, à compter du 10 septembre, au centre aquatique de Saint-Vulbas. Finalisation en cours.

## **IV – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL**

4 agents titulaires remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Après avis favorable de la commission paritaire du Centre de Gestion, le conseil municipal décide de créer :

- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe permanent à temps non complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe permanent à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe permanent à temps complet.

## **V – URBANISME**

### **5-1 Révision POS/PLU – Délibération arrêtant le projet d'élaboration du PLU et tirant le bilan de la concertation**

Présentation des documents :

- documents communiqués au préalable aux conseillers municipaux
- documents plans de zonage PLU, zonages assainissement et eaux pluviales, présentés sur les murs de la salle de réunion
- projection des documents du dossier sur écran

Au fur et à mesure du défilement des documents sur écran, Monsieur le Maire, avec l'appui de membres du groupe de travail, présente et commente :

- le rapport de présentation qui explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développements Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le règlement.
- le Projet d'Aménagements et de Développements Durables (PADD)
- les Opérations d'Aménagements Programmés (OAP)
- le plan de zonage
- les annexes sanitaires assainissement volets eaux usées et eaux pluviales, avec les diagnostics hydrauliques et propositions de travaux, ainsi que l'annexe sanitaire eau potable
- le règlement
- les servitudes
- les emplacements réservés (ER)
- l'étude environnementale flore, faune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête :

- le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avec son annexe bilan de la concertation
- le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Monsieur le Maire remercie vivement les élus du groupe de pilotage qui durant 40 mois ont travaillé d'une manière régulière et soutenue, avec l'urbaniste, à l'élaboration de ce projet de révision PLU.

L'étape suivante consistera en la transmission du projet, avec tous les plans / documents, aux services de l'Etat et aux Personnes Publiques Associées. Services et PPA qui disposeront de 3 mois pour rendre un avis.

L'enquête publique, confiée à un commissaire enquêteur, suivra.

## **VI – VOIRIE – RÉSEAUX**

### **6-1 Traversée du Bourg**

Monsieur le Maire informe :

- que l'Agence 01, assurant l'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) et les élus du groupe de travail ont auditionné les 3 candidats retenus au terme de la consultation lancée pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.
- qu'après analyse de la valeur technique et de la valeur financière après négociation des candidatures et des offres, le maître d'ouvrage, la commune, a décidé de retenir le groupement GSM-NICOT-VIOLLET pour ce marché d'un montant de 60 335 € HT.
- que le marché a été attribué à ce groupement par décision du Maire prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT
- qu'une 1<sup>ère</sup> réunion, de lancement, a eu lieu le 16 juillet. Les études devraient se dérouler sur une période de 6 mois, avec un rendu PRO semaine 2 de 2020.
- qu'une présentation aux habitants, durant la phase avant-projet, est envisagée.

### **6-2 Défense incendie**

Le SDIS informe que ses services ont bien acté le lancement de la procédure d'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

### **6-3 Travaux sur voirie communale**

Ont été réalisés :

- le point à temps. Réparation de la voirie communale par apport de 3 tonnes de gravillons/liant.
- le marquage des passages piétons
- le renforcement du soubassement d'une rive du pont de l'écluse
- le bornage et le piquetage, par un géomètre, d'une partie de la rue de la Croisette et de l'emprise de la croix à Ansolin. Bornage avant travaux.

## **VII – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **7-1 travaux sur bâtiment**

- remplacement programmé de la porte du garage de la salle polyvalente
- intervention programmée sur le clocher de l'église pour changer/reclouer un arêtier métallique en cuivre arraché par un coup de vent
- visite programmée d'un organisme de contrôle pour recueil d'avis et émission de prescriptions sécurité incendie pour le local chaufferie de l'église et avant lancement des travaux pour le futur local « archives communales ».
- intervention programmée d'un plaquiste pour réfection du plafond d'une salle utilisée pour l'enseignement musical et menus travaux dans la bibliothèque.
- consultation à lancer pour le remplacement des 2 portes d'entrées du bâtiment communal du presbytère.
- remerciements aux gendarmes qui ont repeint les façades du bâtiment de service de la gendarmerie. Peinture fournie par la commune.
- accord du conseil municipal pour autoriser le Maire à entamer des consultations auprès d'architectes pour un projet de réhabilitation de la salle polyvalente, pour traiter les problèmes d'accessibilité aux PMR et d'inconfort d'utilisation.

### **7-2 Occupation des locaux communaux**

- L'OT Bugey, Plaine de l'Ain tourisme délaissera les locaux, occupés jusqu'ici, au 31 juillet 2019. Réaffectation des locaux pour les besoins de la Mairie.
- Poursuite des réflexions et entretiens avec les services de la Dipas et de l'Adapa pour une occupation mutualisée du bureau actuel de la Dipas. Après visite des lieux d'une responsable de la Maison Départementale des Solidarités de Belley, cette occupation mutualisée semble pouvoir être envisagée. Démarches à poursuivre avec les

décisionnaires de Bourg, lorsque la réorganisation des missions de la Maison Départementale des Solidarités sur notre territoire aura été menée à terme.

- Demandes de mise à disposition de locaux / bureaux de la commune formulées par les associations Engrangeons la Musique et Bugey Sud Actif. Ces demandes seront réétudiées lorsque le point précédent aura été solutionné.

### **7-3 Terrains communaux**

- Monsieur le Maire communique les montants des travaux prévisionnels signés pour l'entretien/création de chemins dans la forêt communale et le montant prévisionnel à attendre des coupes de bois. Selon données communiquées par l'agent ONF  
Indique également qu'en cette fin d'année 2019 des coupes affouagères, en nombre limité, seront attribuées.

.../...

- Communication d'une demande de l'association Bugey Sud Actif pour mise à disposition d'un terrain pour un projet de jardin collectif et associatif à destination des enfants et adolescents.  
Accord de principe du conseil municipal si toutes les conditions de mise à disposition sont réunies.  
Un conseiller municipal se propose d'être l'interlocuteur de BSA.

### **7-4 Plan communal de désherbage (0 phyto)**

Le technicien diligenté par SR3A, après visite des lieux avec la 1<sup>ère</sup> adjointe et les agents, a établi ce PCD. Ne pourra être appliqué qu'après présentation au conseil municipal.  
Présentation à programmer sur une réunion du CM au mois de septembre.

## **VIII – CCPA**

La signalétique touristique pour signaler les points d'intérêts sur les 10 communes de l'ex CCRCP a été mise en place à l'initiative de l'OT Bugey Plaine de l'Ain Tourisme.

Pour Lhuis, signalement du monument historique du 12<sup>ème</sup> siècle (abside de l'église) au carrefour vers le stade de foot.

## **IX – Gestion des affaires courantes**

### **9-1 Rapports RPQS eau assainissements**

Après délibération, le conseil adopte le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces documents sont consultables sur le site de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

### **9-2 Règlement salle polyvalente**

Lors de la location de la salle polyvalente, la présence de voisinage à proximité n'est pas toujours prise en compte par les utilisateurs qui ne réduisent pas le niveau sonore de la manifestation après 23 heures.

La commune envisage la pose d'un système intégrant un limiteur de son avec coupure de l'alimentation électrique en cas de dépassement des décibels autorisés. Un devis a été demandé.

### **9-3 Vogue 2019**

Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 500€ au feu d'artifice organisé par les forains, si les conditions climatiques le permettent, et que toutes les conditions de tir soient remplies.

### **9-4 Enlèvement des épaves / véhicules ventouses stationnés sur le domaine public communal**

Après de multiples interventions des gendarmes de la BTC de Lhuis, des véhicules ont été enlevés. D'autres véhicules restent encore à faire évacuer par les services de la Mairie.

## **9.5 Troubles anormaux de voisinage**

### **Nuisances sonores**

Plusieurs administrés ont signalé des nuisances engendrées :

- par des aboiements répétés de chiens au centre du bourg.  
Il est rappelé que les propriétaires d'animaux et plus particulièrement de chiens sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage.
- par des rodéos moto au centre du bourg  
Les gendarmes ont déjà été alerté et sont déjà intervenus. Lors de récurrence, les riverains subissant ces nuisances/incivilités sont appelés à signaler cette situation aux services de la Gendarmerie.

### **Déjections canines**

Les employés communaux constatent régulièrement des incivilités : rues et places jonchées d'excréments de chiens ;

Monsieur le Maire rappelle aux propriétaires de chiens

- qu'il a été mis à disposition (place de la gare, place des anciens combattants) des distributeurs de sacs permettant l'enlèvement des déjections.
- qu'une amende de 150 € correspondant aux contraventions de 2ème classe pourra être infligée à tout contrevenant.

### **9.6 Logements Dynacité**

Monsieur le Maire informe avoir reçu des responsables de ce bailleur social pour échanger sur l'occupation des 22 logements sociaux gérés sur la commune par cet organisme.

Rappel et interrogation du Maire sur le niveau de qualité des 12 logements du bâtiment du Verger.

Selon les responsables du bailleur pas de travaux d'amélioration du confort acoustique envisagés.

## **X – DIVERS**

### **10-1 Step du Creux**

Monsieur le Maire informe que suite à son questionnement auprès de la Mairie de Groslée-Saint-Benoît sur la réponse apportée à la proposition du 19 avril 2019 de la mairie de Lhuis, un adjoint de la commune de Groslée-Saint-Benoît, par mail du 11 juillet, a validé la proposition financière de la commune de Lhuis ; avec demande de préciser certaines conditions.

Réponse sera apportée à la Mairie de Groslée-Saint-Benoît.

### **10-2 La Poste**

La Poste informe des moyens qu'elle met en œuvre pour lutter contre les agressions canines envers les facteurs.

### **10-3 Défi-Rhône**

L'association « A bout de souffle » organise la descente des 812 kms du Rhône à la nage du 1<sup>er</sup> au 10 août prochain.

Passage sur notre commune lors de l'étape Seyssel-Sault-Brenaz (78 km), le 5 août.

Lilian EYMERIC, nageur de l'extrême, relèvera ce défi pour une levée de fonds pour la lutte contre la mucoviscidose.

### **10-4 Courrier de mécontentement / réclamation**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier et fait circuler les photos reçus d'une habitante de Lhuis mentionnant les fortes nuisances et les dégâts occasionnés sur leurs oiseaux et animaux de compagnie, lors d'un tir d'un feu d'artifice sur une propriété privée voisine.

### **10-5 Remerciements**

Monsieur le Maire informe les conseillers des remerciements :

- de la Croix Rouge Française
- de la Banque Alimentaire
- de la Bibliothèque
- du Foyer socio-éducatif de Briord
- de Forestiers du Monde
- des Restos du cœur

pour la subvention accordée et de l'association Handisport pour l'accueil réservé lors de leur passage dans la commune.

---

Séance levée à 00h15

Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

---

**Le secrétariat de Mairie sera fermé au mois d'août  
les samedis 03 - 10 et 17  
mercredi 14 et vendredi 16**